

« Je suis un acteur ! »

Michel DERRAC

Par cette formule, notre Directeur a voulu se distinguer du Délégué du Directeur Général (DDG) qui, lors d'une rencontre avec des représentants de Solidaires Finances Publiques, (lire sur ce point notre liminaire) s'était défini comme un « influenceur ». Evidemment, la perche était assez longue pour ne pas la saisir et reconnaître à Monsieur Derrac son très bon jeu d'acteur, tant sa ferveur à défendre le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) apparaissait sincère. C'est à ce moment qu'il a souhaité préciser « Je suis un acteur... Un d'homme d'action ! »

### Quel cinéma !

Ce CTL et son thème principal, le Nouveau Réseau dit de Proximité (NRP) a été l'occasion pour lui de nous livrer un satisfecit non feint : « *Nous avons fait en sorte d'optimiser les choses pour être bien présent sur l'ensemble du territoire... 5 SGC avec Baugé, Segré, Saumur, Cholet et la couronne d'Angers, plus la Paierie départementale, la trésorerie Angers Municipale et la trésorerie CHU, et les 23 points de contact pour les usagers au travers des Maisons de Service Au Public (MSAP) ou des France Service (FS), l'adéquation est complète et totale* » (SIC)



### Le NRP ou la Nouveau Recul Public

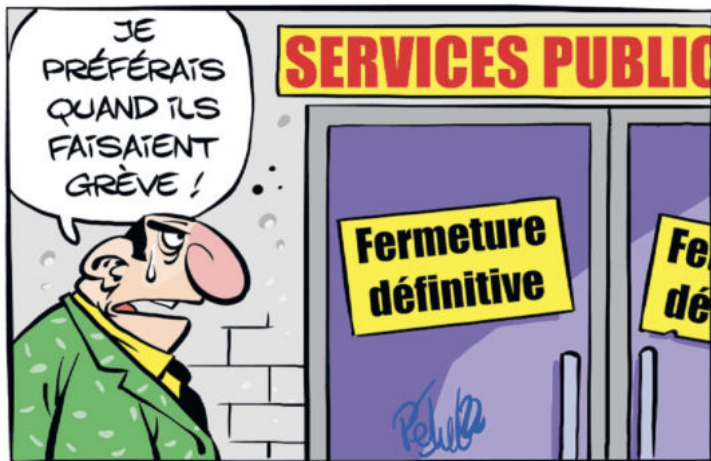
Rappelons qu'étaient soumises à l'examen de ce CTL, rien moins que 10 opérations :

- le renforcement du SIP d'Angers par transfert du SIP de Segré
- concomitamment la création d'une antenne dite « pérenne » à Segré
- le renforcement du SIP de Saumur par transfert du SIP de Baugé
- concomitamment la création d'une antenne dite « pérenne » à Baugé
- la fusion des SIP d'Angers
- concomitamment les périmètres des SIP d'Angers, de Cholet et de Saumur sont redéfinis
- la fusion des SIE d'Angers
- concomitamment les périmètres des SIE d'Angers, de Cholet et de Saumur sont redéfinis
- le renforcement du SGC de Cholet par transfert des trésoreries de Montrevault et Beaupreau
- le renforcement du SGC de Segré par transfert de la trésorerie du Lion d'Angers
- le passage de 18 permanences France Service à 23, au 1er janvier 2023
- la création d'un Conseiller aux décideurs locaux sur le SGC de Segré

D'emblée la sémantique utilisée ne manque pas d'occulter une réalité bien tangible et souvent violente, pour certains de nos collègues : la suppression pure et simple de leur service, qui les contraint pour la plupart à une mutation subie.

Solidaires Finances Publiques l'a rappelé au Directeur : la fermeture des services conduit à des bouleversements dans la vie des agents.

Ils ont construit leur vie autour de lieu de travail. Leur résidence, leur vie de famille, leur vie sociale et associative, les écoles, l'achat de leur véhicule ont été le résultat de choix prenant en compte leur résidence professionnelle.



Fermer des services à Baugé ou à Segré, à Montrevault ou à Beaupreau pour les transférer dans des communes situées à parfois plus de 40 Kms de leur domicile n'est pas sans conséquence sur le moral de nos collègues et évidemment induira fatigue, stress et dépenses supplémentaires (coût des déplacements, frais de garderie...).

Il n'est pas non plus sans conséquence pour les usagères et usagers malgré la présentation avantageuse que le Directeur a pu faire des points de contact

MSAP ou FS. Pour la Direction du Maine et Loire, le NRP actuel, qui sera renforcé au 1er janvier 2023 est satisfaisant puisque 25 points d'accueil d'une demi-journée par semaine suffisent, semble-t-il à remplacer l'ensemble des sites fermés qui accueillait sur la semaine et étaient situés au plus près des usagers.

Nous lui avons précisé, illustration à l'appui, que ces points de contact, malgré toute l'implication des collègues qui y officient avec un sens prononcé du service public, ne constituaient souvent que des boîtes aux lettres des demandes des contribuables ; Un spécialiste fiscal ne s'improvisant pas dans la gestion publique et vice-versa.

Monsieur Derrac, qui n'est qu'un acteur qui met en œuvre la politique de l'État, l'a affirmé, il fera « en sorte que cet impact soit le moindre possible pour les agents. »

Il se plaît à rappeler que ces mutations constituent aussi une aubaine pour certains collègues qui, de fait, se rapprochent de leur lieu de résidence, à la faveur des restructurations . De là, à en faire une généralité, il n'y a qu'un pas que le Directeur a eu l'honnêteté de ne pas faire.

Il a cependant tenu à préciser, que le télétravail permet de limiter l'impact négatif de ces fermetures de services. Soit ! mais encore faut-il qu'il soit apprécié favorablement par le chef de service qui in fine prend la décision de l'accorder ou pas et en définit les modalités.

Sans oublier que restent imposés 2 jours en présentiel dans le nouveau service. Deux jours qui pour certains nécessitent des déplacements conséquents et alourdissent leurs contraintes familiales, et accessoirement leurs frais de carburant, sans parler de l'impact environnemental de ces déplacements contraints.

Là encore, Le Directeur s'est dit prêt à examiner toutes les situations individuelles difficiles en n'hésitant pas à indiquer qu'avec le télétravail ce ne serait que 2 jours de déplacements contraints et « si on peut faire moins on fera moins ... je souhaite mettre de la souplesse dans le dispositif retenu pour les agents concernés ».

## L'arrivée dans le paysage des tiers-lieux

La circulaire fonction publique sortie cet été en fixe le cadre et considère cette nouvelle faculté qu'est, désormais, la possibilité pour la DDFiP de définir comme lieu possible de télétravail, les espaces disponibles dans les bâtiments dont elle est propriétaire.

Après avoir dit aux agents concernés par ces fermetures que le travail à distance serait possible, puis ensuite en avoir finalement fermé la porte, voici que la DG promeut cette nouvelle forme de télétravail.

Ainsi donc, des résidences qui sont vidées, à la faveur des restructurations, pourront être réinvesties en tiers-lieux, pour faire en sorte que les agents puissent travailler au plus proche de leur domicile.



Précisons ici, en incise, que le Directeur est revenu sur notre interpellation de la rentrée fustigeant une lecture très restrictive de cette note, en indiquant, s'agissant de la possibilité ou non de pointer dans ce cadre « ne pas vouloir être plus royaliste que le roi ». Nous en prenons acte, il serait pour le moins troublant de ne pas permettre aux agents qui se rendent dans leur service de pointer au motif qu'ils seraient en « télétravail ».

Solidaires Finances Publiques a tenu à rappeler la triste réalité de la volte face de la direction et du non-respect de ses engagements par le Directeur. L'annonce de la fermeture de leur service et l'impossibilité de continuer à travailler à distance pour leur nouveau service, a conduit certains collègues à anticiper leur mutation au 1er septembre (sans attendre janvier 2023), pour ne pas prendre le risque de récupérer les miettes après le mouvement du 1er septembre 2022 (et après l'affectation locale d'agents stagiaires intervenant en novembre).

Cette option n'a pas été mise en œuvre de gaîté de cœur, il s'agissait juste de reprendre la main sur des choix contraints que l'absence de perspective de travail à distance sur leur mission actuelle rendait inéluctable. Or, quelques semaines après ces mutations, pour lesquelles certains agents ont obtenu leur 6°, 7° parfois 8° vœux, ils apprennent que finalement, ils auraient pu continuer à télétravailler sur le service qu'on les a contraints à quitter.

Monsieur Derrac, sensible à ces arguments, promet d'étudier les cas de chaque agent en difficulté et précise que « ***tout ce qui pourra être atténué le sera*** ».

Solidaires Finances Publiques s'est interrogée sur le fléchage de certains postes dans certaines structures et pas dans d'autres. En effet, ces restructurations sont l'occasion de transférer des « chaises » et pas, à ce stade, d'affiner le cadre de la mission qui sera dévolue à l'agent transféré. Cet élément a été clairement de nature à rebuter des agents qui n'ont pas souhaité suivre leur mission compte tenu des perspectives (ou plutôt des non-perspectives) qui leur étaient offertes dans la structure d'accueil.

Le Directeur en a convenu et a demandé le retrait de ces éléments de la fiche de présentation de la restructuration. Il souhaite, a-t-il indiqué, une restructuration « ***la plus judicieuse possible et la plus humaine possible*** », « ***je souhaite que tous les agents y trouvent leur compte, car ce n'est pas mon job de faire des agents malheureux*** ».

Vos représentants ont souhaité des précisions sur les documents fournis.

- Qu'est ce qu'une antenne pérenne non visible, pour la mission d'accueil demeurant à Baugé et Segré ?  
Pour La Direction, l'antenne pérenne est celle qui voit ses effectifs inscrits sur une ligne dédiée au TAGERFIP (Tableau des emplois implantés à la DDFiP 49). Monsieur Derrac rajoutant que c'est une structure « labellisée » dans le cadre du NRP qui va jusqu'en 2026.  
Non visible, parce qu'elle n'apparaîtra pas en tant que telle sur les avis, par exemple.  
Elle sera, en revanche, bien identifiée dans TOPAD et la possibilité de réception tous les matins sur Baugé et Segré sera mentionnée sur le site [impôts.gouv.fr](http://impôts.gouv.fr)
- Les déménagements de Beaupréau et Montrevault se feront, à notre demande de précisions, semaine 48. le déménagement se fera le lundi 28, les agents seront invités à télétravailler le 29 et le 30, ils seront opérationnels sur le SGC de Cholet. Solidaires Finances Publiques rappellent que les élections professionnelles se déroulent du 1er au 8 décembre.
- Les SIE et SIP d'Angers, vont voir leurs locaux intérieurs (enfin !!! pas de travaux depuis des lustres) subir des travaux d'embellissement en 2023. La récente visite de la DG dans nos

locaux a permis de dégager une enveloppe budgétaire, qui permettra de financer la réfection des sols, des murs et des plafonds après la mise aux normes de tout le système électrique.

- Les sols du SGC de Segré vont être refaits
- Pas de travaux prévus sur les sites de Cholet et de Saumur. Il y a assez de place pour accueillir les agents transférés. A l'exception, sur le site de Saumur, de la réfection des sols du local d'archive du SGC qui servira de salle de convivialité au RDC et de l'ouverture d'une porte sur la salle de convivialité du 1er étage (afin de ne pas traverser le bureau des douanes).
- Il a été rappelé qu'une salle de convivialité ne peut servir de salle de réunion. Les différents sites du département ont des salles de réunion à disposition.
- Un poste de conseiller aux décideurs locaux (CDL) est créé à Segré.  
Le périmètre d'intervention du CDL de Cholet est élargi par l'ajout de la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté.

## Questions diverses

**Les agents du SPF** ont eu connaissance d'une expérimentation menée dans leur service deux jours après la décision arrêtée de faire du Maine et Loire un site pilote. Il s'agit de tester la mise en place d'une intelligence artificielle chargée de créer les dossiers simples téléactés par les études notariales. Le robot effectuant jusqu'à l'enregistrement dans FIDJI. Cette expérimentation étant présentée aux agents à moins d'une semaine de sa mise en place effective. La fusion récente le 18 mars dernier de tous les SPF du département ayant entraîné un allongement du délai de publication, les agentes et agents se seraient bien passés de cette surcharge de travail engendrée par cette nouveauté ; qui aurait pu être évitée et *a minima* discutée. Cette façon d'informer la Direction, le chef de service et les agents si tardivement est très cavalière.



L'inscription à **la formation SEMAPHORE** concerne l'ensemble des agents mais le lien fourni ne fonctionne pas toujours. Il convient dans ce cas de contacter la formation professionnelle.

Solidaires Finances Publiques s'est enfin interrogée sur **les indisponibilités d'Helios** et sur l'incitation de certains chefs de service à poser des congés lors de ces indisponibilités. Si la DG n'a pas souhaité accorder d'autorisations d'absences automatiques lors de ces épisodes souvent programmés et connus à l'avance, il revient au chef de service d'organiser la journée de travail de ses agents (réunion d'information, travaux d'archivage, autres tâches...). Et si l'indisponibilité de l'application est à ce point structurante que rien n'est possible, le chef de service peut prendre la responsabilité d'accorder une autorisation d'absence pour les agents, qui n'ont pas à financer sur leurs congés, l'impéritie de l'administration en matière informatique. Le directeur en a convenu.

**La nouvelle IDIV en charge de la division BIL** (Budget, Immobilier, Logistique), Marielle CENAC, participait à son premier CTL en Maine-et-Loire. Elle remplace, Annie RAULY, partie à la retraite.

C'est l'occasion, pour nous de lui souhaiter la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.

**Nous souhaitons, du reste, la bienvenue à tous les nouveaux agents qui ont pris leur fonction au cours de cette année 2022 !**